



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2022

THERMADOR GROUPE

Société anonyme au capital de 36 803 396 €

Siège social :

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

Parc d'Activités de Chesnes

80 rue du Ruisseau

339 159 402 R.C.S. Vienne



I.- Etat de situation financière au 30 juin 2022
(En milliers d'euros)

Actif	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>Actif non courant :</u>			
Goodwill	56 317	56 317	56 317
Immobilisations incorporelles	8 767	9 471	9 129
Immobilisations corporelles :	78 995	70 290	75 003
Terrains	10 870	10 870	10 869
Constructions	45 710	45 318	46 310
Autres immobilisations corporelles	8 936	6 270	6 185
Immobilisations corporelles en cours	7 572	4 480	7 128
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	5 907	3 352	4 511
Immobilisations financières	410	364	356
Impôts différés actif	1 324	1 402	1 281
Total actif non courant	145 813	137 844	142 086
<u>Actif courant :</u>			
Stock marchandises	184 314	116 831	171 218
Clients et comptes rattachés	118 108	111 503	81 502
Impôt-Société	565	308	87
Impôt différé actif	564	455	469
Autres créances	15 531	14 372	13 766
Instruments financiers	590	243	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 546	37 104	27 379
Total actif courant	323 218	280 816	294 421
Total de l'actif	469 031	418 660	436 507

Passif	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capitaux propres :			
Capital émis et réserves	101 403	94 304	94 305
Réserves consolidées	159 234	130 933	131 262
Résultat de l'exercice - Part du groupe	30 825	28 240	52 899
Intérêts minoritaires	161	173	170
Total capitaux propres	291 623	253 650	278 636
Passif non courant :			
Emprunts et dettes financières à long terme	9 814	19 183	12 659
Obligations locatives à plus d'un an	4 615	2 366	3 452
Impôt différé passif	3 439	3 564	3 514
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	4 134	4 595	3 930
Total passif non courant	22 002	29 708	23 555
Passif courant :			
Provisions courantes	602	591	602
Obligations locatives à moins d'un an	1 272	1 006	1 065
Emprunts à court terme	18 749	344	2 390
Partie courante des emprunts et dettes financières à court terme	9 388	13 185	13 180
Fournisseurs et comptes rattachés	78 718	73 962	74 781
Fournisseurs immobilisations	2 296	1 874	2 651
Impôt-société exigible	2 116	4 613	5 806
Dettes fiscales et sociales	24 882	21 896	16 410
Autres dettes	17 383	17 831	17 431
Total passif courant	155 406	135 302	134 316
Total du passif	469 031	418 660	436 507

II.- Etat du résultat global consolidé au 30 juin 2022 (En milliers d'euros)

Compte de résultat consolidé	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Chiffre d'affaires Net	287 553	262 749	486 500
Autres produits de l'activité	402	313	752
Achats consommés	-187 669	-169 147	-311 237
Charges de personnel	-29 721	-27 777	-52 657
Charges externes	-22 174	-20 192	-38 224
Impôts et taxes	-2 768	-2 709	-4 002
Dotations aux amortissements	-2 991	-2 819	-5 796
Dotations aux amortissements - impacts IFRS 16	-755	-632	-1 303
Dotation nette de reprises aux provisions	-363	-495	-214
Autres Produits, autres charges d'exploitation	-203	-189	-618
Résultat opérationnel	41 311	39 102	73 201
Variation de la juste valeur des instruments financiers			
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	39	-10	2
Coût de l'endettement financier brut	-153	-87	-189
Charges financières - impacts IFRS 16	-38	-15	-32
Charge d'impôt	-10 343	-10 746	-20 082
Résultat net	30 816	28 244	52 900
Résultat net – Part du groupe	30 825	28 240	52 899
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires	-9	4	1
Résultat net par action en euros*	3,35	3,07	5,75
Résultat net par action en euros après dilution en euros**	3,18	2,91	5,45

* Le résultat par action est calculé sur 9 197 849 actions soit 9 200 849 auxquelles nous avons déduit les 3 000 actions en propres auto-détenues au 30 juin 2022, 30 juin 2021 et 31 décembre 2021.

**Le résultat par action après dilution est calculé sur 9 697 849 actions soit les actions existantes auxquelles nous avons retranché les 3 000 actions en propres auto-détenues plus les 500 000 actions correspondant au capital autorisé non émis de 2 000 000 €.

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Résultat net	30 816	28 244	52 900
Autres éléments du résultat global :			
Ecart actuariel sur la provision retraite			222
Opérations sur actions propres		-158	-158
Juste valeur des instruments financiers	495	725	493
Total du résultat global	31 311	28 811	53 457
Total du résultat global - Part du groupe	31 320	28 807	53 456
Total du résultat global revenant aux intérêts minoritaires	-9	4	1

III.- Etat de flux de trésorerie au 30 juin 2022 (en milliers d'euros)

Etat des flux de trésorerie	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat net consolidé	30 816	28 244	52 900
Plus ou moins gains latents liés aux variations de juste valeur			
Paiement fondé sur des actions - Impact IFRS 2	68		58
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et provisions (non courant)	3 195	2 975	5 965
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements - impacts IFRS 16	755	632	1 303
Plus charges financières - impacts IFRS 16	38	15	32
Plus ou moins-values de cession	-38	29	14
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	34 834	31 895	60 272
Charge d'impôt	10 343	10 746	20 082
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	45 177	42 641	80 354
Impôt versé	-10 764	-11 025	-20 262
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt versé	34 413	31 616	60 092
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-43 149	-3 943	-31 589
Dont variation des créances clients	-36 606	-38 362	-8 361
Dont variation des stocks	-13 096	2 710	-51 677
Dont variation des dettes fournisseurs	3 937	21 202	22 021
Dont variation des autres créances	-2 243	-3 233	-2 406
Dont variation des autres dettes	4 859	13 740	8 834
Flux net de trésorerie générés par l'activité (cash-flow)	-8 736	27 673	28 503
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de variation de périmètre	-	-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5 289	-6 018	-12 221
Remboursement des immobilisations financières			6
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	44	75	91
Dû aux fournisseurs d'immobilisations (variation)	-355	-749	28
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5 600	-6 692	-12 096
Cash-flow libre	-14 336	20 981	16 407
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-18 396	-16 743	-16 743
Souscriptions d'emprunts			
Augmentation de capital			
Flux des opérations sur actions propres	-	-158	-158
Flux de financement IFRS 16	-812	-602	-1 291
Remboursements d'emprunts	-6 648	-6 649	-13 157
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-25 856	-24 152	-31 349
Variation de trésorerie nette	-40 192	-3 171	-14 942
Trésorerie d'ouverture	24 989	39 931	39 931
Trésorerie de clôture	-15 203	36 760	24 989

La trésorerie d'ouverture et de clôture correspond à la différence entre la trésorerie positive et les emprunts à court terme. Au 30 juin 2022, la trésorerie positive est de 3 546 K€ et les crédits de trésorerie court terme de 18 749 K€.

IV.- Etat des variations des capitaux propres au 30 juin 2022 (en milliers d'euros)

Etat des variations des capitaux	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves consolidées	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2020	36 803	52 105	-62	153 507	-939	241 414	169	241 583
Distribution *				-16 743		-16 743		-16 743
Affectation du résultat en réserves		5 397		-5 397		0		0
Juste valeur des instruments financiers					493	493		493
Engagement de fin de carrière (changement de méthode selon IAS 19)				277		277		277
Païement fondé sur des actions Impact IFRS 2				59		59		59
Ecart de change					3	3		3
Ecart actuariels					222	222		222
Actions achetées			-158			-158		-158
Résultat de l'exercice				52 899		52 899	1	52 900
Situation au 31/12/2021	36 803	57 502	-220	184 602	-221	278 466	170	278 636
Distribution **				-18 396		-18 396		-18 396
Affectation du résultat en réserves		7 098		-7 098		0		0
Juste valeur des instruments financiers					495	495		495
Ecart de change					4	4		4
Païement fondé sur des actions Impact IFRS 2								
Autres variations				68		68		68
Résultat du premier semestre				30 825		30 825	-9	30 816
Situation au 30/06/2022	36 803	64 600	-220	190 001	278	291 462	161	291 623

* Dividende 2020 : 1,82 € sur 9 199 649 actions, les actions en propres auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende (soit 1 200 actions) n'ont pas donné lieu à versement de dividendes.

** Dividende 2021 : 2 € sur 9 197 849 actions, les actions en propres auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende (soit 3000 actions) n'ont pas donné lieu à versement de dividendes.

V.- Annexe aux états financiers consolidés semestriels résumés (En milliers d'euros.)

Les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022.

1) Principaux évènements de la période :

Crise en Ukraine

Nous demeurons profondément choqués par l'ampleur des crimes perpétrés par l'armée russe en Ukraine. Nous avons par conséquent décidé de ne plus honorer les commandes de matériels manifestement destinés à être exportés en Russie. L'impact est mineur pour le groupe, ne s'agissant que d'environ 1M€ de chiffre d'affaires.

En revanche, les conséquences indirectes et cumulées de cette guerre pourraient être significatives.

Rénovation énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments continue d'être fortement stimulée par Ma Prime Renov' et les Certificats d'Economie d'Energie en 2022. La confirmation du soutien des pouvoirs publics au dispositif d'aide Ma Prime Renov' à hauteur de 2 milliards d'euros nous donne de bonnes perspectives pour le secteur du bâtiment, et tout particulièrement celui de la rénovation. Parallèlement, les fournisseurs d'énergie vont poursuivre le financement de la rénovation énergétique via les certificats d'économie d'énergie, le tout représentant une manne financière qui sera sans doute difficile à utiliser en totalité, faute de ressources humaines chez les installateurs et peut-être même de matériel.

Un tiers de notre croissance est portée par des matériels vendus par notre filiale Thermador et destinés à la rénovation énergétique des bâtiments.

Inflation et retournement de l'activité dans les grandes surfaces de bricolage

L'inflation atteint 5,8 % en France et 9,6 % en Europe à fin juin 2022. Simultanément, le cour euro dollar a baissé très sensiblement. Ces phénomènes ont eu plusieurs effets sur notre activité.

Les prix à l'achat de nos produits ont augmenté plus fortement que la moyenne. Ils sont sensibles aux prix du cuivre, de l'acier, du nickel, de l'aluminium et de l'énergie et à la parité euro dollar pour environ 1/3 d'entre eux. Notre capacité à répercuter ces augmentations à nos clients est encore plus déterminante compte tenu de l'ampleur des hausses. Depuis le début de l'année, l'inflation répercutée par nos filiales à nos clients s'est élevée en moyenne à un taux exceptionnel de 11,4%.

L'effet conjugué des fortes hausses enregistrées sur nos produits depuis 18 mois et de la reconstitution de notre stock comparativement à fin juin 2021 a provoqué une augmentation très forte de sa valeur : 67,5 M€ en 12 mois ! Elle fut majoritairement financée par nos propres moyens et à hauteur de 17M€ par des lignes de trésorerie court terme accordées par nos partenaires financiers.

Les prix à la vente aux utilisateurs de nos produits ont suivi cette tendance avec un impact très sensible sur le volume d'activité de notre canal de distribution grand public. Cela explique principalement la baisse de chiffre d'affaires de Mecafer-Domac et Dipra-Rousseau qui reste cependant 23,8 % supérieur à 2019.

Une attention particulière est portée sur le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble de nos collaborateurs avec une révision régulière des salaires.

Acquisition du fonds de commerce d'AFY

Faisant suite à la période de négociation exclusive annoncée le 19 avril 2022, la société Sferaco, filiale de Thermador Groupe, a finalisé le 1er juillet 2022, avec Monsieur Alain Jagnoux, l'acquisition du fonds de commerce et du stock de la société AFY basée à Saint-Quentin-Fallavier pour un montant payé en cash de 1,5M€. Les 8 salariés de la société AFY ont été intégrés au sein de l'équipe Sferaco.

La société AFY vend aux grossistes spécialisés une gamme ciblée de raccords fonte et acier, de brides acier et de robinetterie qui complète et renforce parfaitement l'offre de Sferaco pour le bâtiment et l'industrie. Elle a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 4 M€ et un EBITDA de 0,4M€.

2) Référentiel comptable :

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Thermador Groupe sont préparés en appliquant les normes internationales d'information financière (IAS/IFRS conformes aux IFRS de l'IASB) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022, notamment, en application de la norme IAS34 : Information Financière Intermédiaire. En application de la norme IAS 34 seule une sélection de notes explicatives est incluse dans les présents états financiers dits résumés. À l'exception des points mentionnés ci-après, les principes comptables retenus sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers du 31 décembre 2021.

Dans les états financiers présentés ci-après, toutes les normes et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2022 ont été appliquées. Aucune norme n'est appliquée par anticipation.

Les nouvelles normes applicables depuis 2021 :

IAS 19 :

Dans sa décision d'avril 2021, l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) a clarifié à quelle période de service une entité doit allouer certains avantages du personnel dans le cadre de régimes à prestations définies (IAS 19 – Avantages du personnel). Les impacts de cette décision sont peu significatifs pour le groupe et ont été comptabilisés en capitaux propres pour 277 K€ net de fiscalité différée en 2021 (cf. Note 14).

Traitement comptable des coûts de configuration ou de personnalisation de logiciel en mode SaaS :

Dans sa décision de mars 2021, l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) a clarifié le traitement comptable des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel applicatif utilisé en mode SaaS (« Software as a Service »). Compte tenu de la complexité des analyses à mener et du recensement toujours en cours, cette décision n'a pas été appliquée dans les états financiers consolidés au 30 juin 2022. La part de nos logiciels en mode SaaS est très faible dans notre groupe.

3) Périmètre et mode de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation toutes les filiales dont Thermador Groupe détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote au 30 juin 2022 :

Nom	Lieu	% Détenu et intérêt	Mode de consolidation
Sferaco	France	100,0000%	Intégration globale
Thermador	France	100,0000%	Intégration globale
Jetly	France	100,0000%	Intégration globale
Dipra	France	98,0000%	Intégration globale
PBtub	France	100,0000%	Intégration globale
Isocel	France	100,0000%	Intégration globale
Sectoriel	France	100,0000%	Intégration globale
Syveco	France	100,0000%	Intégration globale
Axelair	France	99,9970%	Intégration globale
Mecafer	France	100,0000%	Intégration globale
Domac	France	100,0000%	Intégration globale
Aello	France	100,0000%	Intégration globale
Thely	France	100,0000%	Intégration globale
Opaline	France	100,0000%	Intégration globale
Deco holding (Sodeco Valves) *	Belgique	100,0000%	Intégration globale
FGinox	France	100,0000%	Intégration globale
Ets. Edouard Rousseau	France	100,0000%	Intégration globale
Rousseau SA	Espagne	100,0000%	Intégration globale
Distrilabo	France	100,0000%	Intégration globale
Thermacome	France	100,0000%	Intégration globale

(*) Deco holding (Sodeco Valves) correspond à un sous-groupe de consolidation comprenant les sociétés suivantes : Sodeco Distribution (Belgique), Sodalys Investment (Belgique), Sodeco Valves BV (Pays-Bas), Sodeco Valves AG (Suisse), Sodeco Armaturen GMBH (Allemagne), Sodeco Sedin (France).

4) Notes sur le bilan

Note 1 - Ecarts d'acquisition affectés

Les écarts d'acquisition apparus lors de l'achat des titres **Thely** par Thermador Groupe en 1987 et 1990 ont été affectés aux postes Terrains et Constructions ; cette correction n'a pas été étendue aux intérêts minoritaires.

Ces écarts ont fait, par le compte de résultat, l'objet de dépréciations par voie d'amortissements conformément aux règles applicables aux biens concernés. Ainsi les écarts affectés aux terrains n'ont pas été amortis et ceux affectés aux constructions ont été amortis selon la durée de vie résiduelle prévisionnelle des constructions.

Thely	Terrains	Constructions	Total
Ecart d'acquisition valeur brute	39	468	507
Amortissements début de période		-468	-468
Amortissements fin de période		-468	-468
Ecart d'acquisition valeur nette	39	0	39

Lors de l'achat des titres de **Sodeco Valves** par Thermador Groupe au 31 août 2017, un écart d'acquisition de 300 K€ a été affecté au poste constructions. Cet écart a fait, par le compte de résultat, l'objet de dépréciation par voie d'amortissements conformément aux règles applicables aux biens concernés. Ainsi l'écart affecté aux constructions a été amorti selon la durée d'amortissement de 20 ans.

Sodeco Valves	Terrains	Constructions	Total
Ecart d'acquisition valeur brute		300	300
Amortissements début de période		-65	-65
Amortissements fin de période		-73	-73
Ecart d'acquisition valeur nette		228	228

Lors de l'achat des titres de **Sanidom** (aujourd'hui les Etablissements Edouard Rousseau) par Thermador Groupe au 31 décembre 2018, un écart d'acquisition de 3 536 K€ a été affecté aux postes terrains et constructions.

Ets E. Rousseau	Terrains	Constructions	Total
Ecart d'acquisition valeur brute	952	2 584	3 536
Amortissements début de période		-357	-357
Amortissements fin de période		-416	-416
Ecart d'acquisition valeur nette	952	2 168	3 120

L'écart affecté aux constructions est amorti selon les durées d'amortissements en fonction des composants :

Composants	Durée d'amortissements (en nombre d'années)
Gros œuvre	40
Bardage - Charpente	25
Electricité	20
Chauffage - Plomberie	15
Peinture et cloisons	10
Toiture	20

Un écart d'acquisition de 3 700 K€ a été affecté à la marque pour un montant de 1 200 K€ et à la relation clients pour un montant de 2 500 K€. La relation clients est amortie sur une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Ainsi une dotation aux amortissements de 125 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2022.

Ets E. Rousseau	Marque	Relations clients	Total
Ecart d'acquisition valeur brute	1 200	2 500	3 700
Amortissements début de période		-750	-750
Amortissements fin de période		-875	-875
Ecart d'acquisition valeur nette	1 200	1 625	2 825

Lors de l'achat des titres de Distrilabo par Thermador Groupe au 31 décembre 2019, un écart d'acquisition de 1 900 K€ a été affecté à la marque pour un montant de 550 K€ et à la relation clients pour un montant de 1 350 K€. La relation clients est amortie sur une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2020. Ainsi une dotation aux amortissements de 68 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2022.

Distrilabo	Marque	Relations clients	Total
Ecart d'acquisition valeur brute	550	1 350	1 900
Amortissements début de période		-270	-270
Amortissements fin de période		-338	-338
Ecart d'acquisition valeur nette	550	1 012	1 562

Lors de l'achat des titres de Thermacome par Thermador Groupe au 30 avril 2020, un écart d'acquisition de 2 600 K€ a été affecté à la marque pour un montant de 1 600 K€ et à la relation clients pour un montant de 1 000 K€. La relation clients est amortie sur une durée de 10 ans à compter du 1er mai 2020. Ainsi une dotation aux amortissements de 50 K€ a été comptabilisée au 30 juin 2022.

Thermacome	Marque	Relations clients	Total
Ecart d'acquisition valeur brute	1 600	1 000	2 600
Amortissements début de période		-167	-167
Amortissements fin de période		-217	-217
Ecart d'acquisition valeur nette	1 600	783	2 383

Note 2 - Goodwill

Le bilan comporte un poste « Goodwill » pour 56 317 K€ et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Actif net comptable acquis avant harmonisation comptable	Retraitements	Actif net acquis	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition
Pbtub, Isocel, Dipra, Thermador, Jetly et Sferaco				6 136	6 136
Mecafer	8 940	-298	8 642	24 300	15 658
Nuair	741		741	2 700	1 959
Sodeco Valves	5 922	170	6 092	10 000	3 908
FGinox	6 930	21	6 951	22 881	15 930
Groupe Valfit	2 653	-13	2 640	7 600	4 960
Vortice France				850	850
Sanidom /Rousseau	15 184	5 388	20 572	22 000	1 428
Cession du fonds de commerce de Sodeco Sedin				-31	-31
Distrilabo	1 293	1 419	2 712	5 200	2 488
Thermacome	2 402	1 947	4 349	7 000	2 651
Fonds de commerce chez Thermacome				380	380
TOTAL au 30 juin 2022	44 065	8 634	52 699	109 016	56 317

Aucun mouvement n'a été enregistré sur la période.

Lors de l'entrée dans le périmètre de nouvelles sociétés, en application de la norme IFRS 3 révisée, un goodwill est enregistré. Ce goodwill représente les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) représentés par chaque société acquise.

Le prix d'acquisition des entreprises acquises correspond à la juste valeur à la date d'acquisition des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle des acquises, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Détail des calculs et retraitements :

2015 - Mecafer / Nuair :

Les retraitements ont concerné :

- La valeur des instruments financiers de Mecafer au 30 juin 2015 soit une charge de 544 K€.
 - L'impôt différé sur l'instrument financier soit 181 K€ et sur la provision de départ à la retraite soit 60 K€.
 - L'impact de l'IFRIC 21 pour 5 K€. Cet écart d'acquisition est affecté en totalité au goodwill.
- Cet écart d'acquisition est affecté en totalité au goodwill.

2017 - Sodeco Valves :

Les retraitements ont concerné :

- L'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition à la juste valeur du bâtiment de Sodeco Valves au 31 août 2017 pour un montant de 300 K€ diminué d'un impôt différé passif de 102 K€.
- L'impôt différé sur la provision de départ à la retraite soit 3 K€.
- Le fonds de commerce de 31 K€ correspondant à la société Sodeco Sedin, filiale française de Sodeco Valves.

2017 - FGinox :

Le retraitement a concerné :

- L'impôt différé sur la provision de départ à la retraite soit 21 K€.

2017 - Groupe Valfit :

Le retraitement a concerné :

- L'harmonisation de la méthode de provisionnement des indemnités de départ à la retraite, soit une charge complémentaire de 29 K€ et l'impôt différé actif sur la provision de départ à la retraite, soit 16 K€.

2017 - Vortice France :

Thermador Groupe via sa filiale Axelair a acquis au 31 décembre 2017 le fonds de commerce de Vortice France pour une valeur de 850 K€. La part correspondante à la clientèle africaine valorisée pour 30 K€ a été cédée à Syveco au 31 décembre 2018.

2018 - Sodeco Valves :

Le 30 octobre 2018, Sodeco Sedin a cédé 80 % de son fonds de commerce pour une valeur de 550 K€. La valeur nette comptable de cet actif était de 25 K€ au 30 octobre 2018. La plus-value de 525 K€ a été comptabilisée en « autres produits d'exploitation » dans l'UGT de Sodeco Valves. Le prix d'acquisition de 10 M€ de Sodeco Valves n'a pas été réduit en conséquence car aucune quote-part de ce prix n'était affectée au fonds de commerce de Sodeco Sedin. Rappelons que Sodeco Sedin était en concurrence avec les clients distributeurs de nos filiales Sferaco et Sectoriel, la poursuite de l'exploitation de ce fonds de commerce pouvait être défavorable à ces deux filiales. De plus Sodeco Sedin a enregistré des pertes d'exploitation sur les années 2017, 2016 et 2015.

2018 – Etablissements Edouard Rousseau (anciennement Sanidom) :

Cet écart d'acquisition est de 1 428 K€ et affecté en totalité au goodwill.

Les retraitements ont concerné :

- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la juste valeur du terrain propriété des Ets E. Rousseau au 31 décembre 2018 pour un montant de 952 K€ diminué d'un impôt différé passif de 238 K€.
- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la juste valeur du bâtiment des Ets E. Rousseau au 31 décembre 2018 pour un montant de 2 584 K€ diminué d'un impôt différé passif de 659 K€.
- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la marque « Edouard Rousseau » au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 200 K€ diminué d'un impôt différé passif de 300 K€.
- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la relation clients au 31 décembre 2018 pour un montant de 2 500 K€ diminué d'un impôt différé passif de 651 K€.

2019 - Distrilabo :

Cet écart d'acquisition est de 2 488 K€ et affecté en totalité au goodwill.

Les retraitements ont concerné :

- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la marque « Distrilabo » au 31 décembre 2019 pour un montant de 550 K€ diminué d'un impôt différé passif de 137,5 K€.
- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la relation clients au 31 décembre 2019 pour un montant de 1 350 K€ diminué d'un impôt différé passif de 343,5 K€.

2020 - Thermacome

Cet écart d'acquisition est de 2 651 K€ et affecté en totalité au goodwill.

Les retraitements ont concerné :

- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la marque « Thermacome » au 31 décembre 2020 pour un montant de 1 600 K€ diminué d'un impôt différé passif de 400 K€.
- L'affectation d'une partie de l'acquisition à la relation clients au 31 décembre 2020 pour un montant de 1 000 K€ diminué d'un impôt différé passif de 253,5 K€.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition :

Des tests de dépréciation (IAS 36) sont mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté. Ces unités génératrices de trésorerie ont été définies en fonction des critères de secteur d'activité définis selon IFRS 8. Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les unités génératrices de trésorerie retenues par le groupe sont constituées des entités juridiques Jetly, Sferaco, Thermador, Dipra, Isocel,

PBtub, Sectoriel, Syveco, Axelair, Mecafer/Domac, Aello, Sodeco Valves, FGinox, Ets Édouard Rousseau, Distrilabo, Thermacome et d'une unité distincte de moyens constituée de Thely, Opaline et Thermador Groupe (voir note 20).

Les résultats des tests de dépréciation sur ces goodwill, basés notamment sur les flux de trésorerie nets futurs prévisibles sur une période de cinq ans hors effets IFRS 16 et un taux de croissance postérieur de 1 %, actualisés au taux de 7,8 %, justifient l'absence de pertes de valeur. Le taux d'actualisation a été calculé en fonction du taux sans risque TEC (Taux de l'Échéance Constante) 30 ans, du taux de risque du marché français, celui du secteur soit 1,75 % et une prime de risque spécifique. Une variation raisonnable du taux d'actualisation de + ou - 0.5 % a été appliquée dans nos tests de dépréciation et cela n'a aucun impact sur le test de valeur.

Note 3 - Impôts différés

Les impôts différés ont été calculés sur tous les postes de bilan et du compte de résultat. Il n'existe pas d'impôts différés non activés.

En milliers d'euros :

Résultat net avant impôts	41 159
Taux d'impôts sur les activités ordinaires (1)	25,00%
Charge d'impôt théorique	10 290
Contribution sociale	224
Frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales (2)	205
Dégrèvements d'impôt (3)	-329
Charges non déductibles et effet de taux de fiscalité hors France	-47
Charge d'impôt	10 343
Taux d'impôts effectif	25,13%

Taux de l'impôt-société au 30 juin 2022 :

Sur les activités ordinaires (1)	25,00%
Contribution sociale	0,54%
Frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales (2)	0,50%
Dégrèvements d'impôt (3)	-0,80%
Charges non déductibles et effet de taux de fiscalité hors France	-0,11%
Taux de l'impôt-société sur le résultat des activités ordinaires	25,13%

- (1) La loi de finances en France a introduit une dégressivité du taux d'impôt applicable dès le 1er janvier 2018. Le bénéfice est taxé en 2022 au taux de 25% en France. Le taux d'impôt en Belgique et en Espagne est également de 25%.
- (2) La loi de finances en France a fixé à 5% le pourcentage des frais et charges non déductibles sur les dividendes des filiales ; cela représente une charge d'impôt-société sur les dividendes de 818 K€ qui seront versés en 2022 à Thermador Groupe.
- (3) En application de l'article 217 quinquies, II du CGI, les sociétés faisant parties d'un groupe dont l'une d'elles a procédé à une augmentation de capital dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise peuvent déduire extra-comptablement la différence entre la valeur réelle de l'action et la valeur de souscription. En 2020, le groupe a mis en œuvre un plan d'Épargne Groupe auquel une augmentation de capital réservée aux salariés a été rattachée. Le prix de souscription correspondait à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Thermador aux vingt séances de bourse avec application d'une décote de 40 %. En 2022, les différentes sociétés du groupe ont déposé des réclamations auprès des services des impôts afin de demander la déduction extra-comptable du résultat fiscal de l'exercice 2020 et le remboursement de l'impôt correspondant. Au 30 juin 2022, les dégrèvements acceptés et comptabilisés s'élèvent à 329 K€.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques. Au 30 juin 2022, les impôts différés actif et passif ont été répartis entre les impôts différés courants et non courants comme suit :

Impôt différé actif non courant	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Provision pour engagement de fin de carrière	737	845	692
Déficit Axelair et Sodeco	621	602	627
Survaleur terrain et construction	-53	-57	-55
Fonds de commerce *	33	33	-63
Plus-value sur bâtiment	-59	-67	33
Amortissement bâtiment	35	35	35
IFRS 16	10	11	12
Total	1 324	1 402	1 281

* Voir note 2 ci-dessus.

Impôt différé actif courant	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Déficit Dipra	155		
Décalage temporaire	409	455	469
Total	564	455	469

Impôt différé passif non courant	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Fonds de commerce *	1 429	1 429	1 429
Survaleur terrain et construction	759	790	774
Provision pour engagement de fin de carrière	-295	-303	-289
IFRS 16	-3	-1	
Décalage temporaire	-22	-44	-32
Marque et relations clients	1 571	1 693	1 632
Total	3 439	3 564	3 514

* Voir note 2 ci-dessus.

Impôt différé passif courant	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Impôts sur les distributions des filiales	205	209	420
Juste valeur sur instruments financiers	147	64	-18
Survaleur terrain et construction	33	34	33
Plus-value sur bâtiment	8	8	8
Marque et relations clients	121	125	121
Décalage temporaire	-21	-29	-28
Total	493	411	536

Note 4 - Immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des terrains et constructions auxquels ont été affectés les écarts d'évaluation.

Les immobilisations incorporelles concernent principalement depuis 2018 les marques acquises (pour 3 350 K€), les relations clients acquises (4 850 K€) et des logiciels.

Immobilisations	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de la période
Ecart d'acquisition	56 317			56 317
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 720	188	37	14 871
Total immobilisations incorporelles	71 037	188	37	71 188
Terrains	10 869			10 869
Constructions sur sol propre	81 647	850		82 497
Installations techniques, matériel et outillage	12 161	642	227	12 576
Installations générales, agencements, aménagements	7 158	2 784	128	9 814
Matériels de transports	239	5		244
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 203	322	88	5 437
Autres immobilisations corporelles en cours	7 128	444		7 572
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	6 349	2 145	316	8 178
Total immobilisations corporelles	130 754	7 192	759	137 187
Autres immobilisations financières	356	54	0	410
Total immobilisations financières	356	54	0	410
Total général	202 147	7 434	796	208 785

En 2019 nous avons démarré les travaux de réhabilitation du bâtiment occupé par Dipra avec pour objectif : améliorer les conditions de travail des équipes dans l'entrepôt et optimiser l'occupation de ce bâtiment. La première phase de ce chantier s'est terminée le 1er juillet 2020 avec la livraison d'un nouveau bâtiment (bureau et entrepôt) pour Dipra. La deuxième phase s'est poursuivie avec la construction de deux cellules (entrepôt et bureau) pour Aello et Axelair. La cellule d'Aello a été livrée en avril 2021. La cellule logistique d'Axelair a été livrée en septembre 2021 et les bureaux en mars 2022.

En janvier 2021, nous avons fait construire à partir d'un bâtiment déjà existant à Saint Quentin Fallavier un entrepôt pour accueillir la logistique de notre filiale FGinox. Les travaux ont consisté en la démolition du bâtiment existant pour reconstruire sur une même emprise au sol. Le déménagement de la logistique de FGinox a commencé en mai 2022. Des réserves sont encore à lever. La livraison définitive du bâtiment est prévue en juillet 2022.

Le domaine immobilier comprend 303 052 m² de terrain et 121 146 m² de bâtiments (entrepôts et bureau). La valeur du parc immobilier a été évaluée, en décembre 2016 et en 2021 pour les bâtiments localisés à Saint-Quentin-Fallavier, en avril 2017 pour le bâtiment de notre filiale Domac, en août 2018 pour le bâtiment de notre filiale Sodeco Valves et en 2021 pour le bâtiment de notre filiale les Établissements Édouard Rousseau à environ 66,5 millions d'euros (évaluation d'Expertise Galtier, chemin Moulin Carron-69 Écully et CBRE à Bruxelles), cette évaluation comprend les terrains bâtis et non bâtis.

IFRS 16

La norme IFRS 16 « contrats de location » est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. Nous avons opté pour la méthode rétrospective simplifiée.

L'application de la norme IFRS 16 concerne la présentation et la comptabilisation des contrats de location. Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs :

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût (soit la somme des loyers actualisés sur la durée du contrat) et comprend le montant initial de la dette. Pour les contrats de location avec une date de prise d'effet antérieure au 1er janvier 2019, la date de prise d'effet a été fixée au 1er janvier 2019.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location pour la composante loyer).

Évaluation de la dette de loyer :

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables),
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu de l'exercice d'une option d'achat.

L'évaluation de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période,
- et diminuée du montant des paiements effectués.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location,
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option,
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Typologie des contrats de location capitalisés :

Contrats de location « Biens immobiliers » :

Le groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les bâtiments loués par les filiales Mecafer, FGinox, Rousseau (Les Établissements Édouard Rousseau et Rousseau SA), Distrilabo, Thermacome et Thely. En 2021, la SCI Thely a pris en location deux cellules logistiques pour répondre aux besoins de stockage des filiales opérationnelles du groupe Thermador.

Dans tous les cas, il s'agit de baux commerciaux de type 3-6-9 sans option de renouvellement au terme du bail. La durée retenue pour les calculs est de 9 ans.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat. Nous avons retenu un taux unique au niveau du groupe, les investissements immobiliers étant toujours portés par la société civile immobilière SCI Thely détenue à 100 % par Thermador Groupe. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée avec une garantie et dans un environnement économique similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux est obtenu par l'addition du taux « emprunt phare à 10 ans » et du spread propre à Thermador Groupe (écart de taux entre le taux d'emprunt marginal de Thermador Groupe et le taux « emprunt phare à 10 ans »).

Contrats de location « Autres actifs » :

Les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules et à des contrats de location de photocopieurs. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période non résiliable du contrat, la grande majorité des contrats ne comprenant pas d'options de renouvellement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat (cf. paragraphe « Biens immobiliers » pour la détermination du taux d'endettement marginal). Ce taux d'actualisation est différent du taux d'actualisation utilisé pour les contrats de location « Biens immobiliers ».

Typologie des contrats de location non capitalisés :

Le groupe retient les deux exemptions prévues par la norme IFRS 16 qui permettent de ne pas comptabiliser au bilan : les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

- Contrats de location de courte durée inférieure ou égale à douze mois.
- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur : ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 dollars US.

Les amendements IFRS 16 – Contrats de location : allègements de loyers liés à la crise du COVID au-delà du 30 juin 2021 n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe puisque aucun allègement de loyers ne nous a été consenti dans les cadres des baux de location en cours.

Impact sur les états financiers :

Au 30 juin 2022 (en milliers d'euros)	Impacts IFRS 16
<u>Bilan</u>	
Actif non courant avant IFRS 16	139 906
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	5 907
Actif non courant après IFRS 16	145 813
Passif non courant avant IFRS 16	17 387
Obligations locatives à plus d'un an	4 615
Passif non courant après IFRS 16	22 002
Passif courant avant IFRS 16	154 134
Obligations locatives à moins d'un an	1 272
Passif courant après IFRS 16	155 406
<u>Compte de résultat</u>	
Charges externes avant IFRS 16	-22 955
Annulation des loyers	781
Charges externes après IFRS 16	-22 174
Dotations aux amortissements avant IFRS 16	-2 992
Dotations aux amortissements - impacts IFRS 16	-754
Dotations aux amortissements après IFRS 16	-3 746
Coût de l'endettement financier brut avant IFRS 16	-153
Charges financières - impacts IFRS 16	-38
Coût de l'endettement financier brut après IFRS 16	-191
Charges d'impôts avant IFRS 16	-10 345
Impôt différé - impacts IFRS 16	2
Charges d'impôts après IFRS 16	-10 343
Impact total résultat	-9

Note 5 – Amortissements (en milliers d’euros)

Amortissements	Montant des amortissements au début de la période	Augmentations de la période	Diminutions amortissements des éléments sortis de l’actif	Montant des amortissements à la fin de la période
Ecart d'acquisition				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 591	550	37	6 104
Total immobilisations incorporelles	5 591	550	37	6 104
Terrains				
Constructions sur sol propre	35 337	1 450		36 787
Installations techniques, matériel et outillage	9 585	444	218	9 811
Installations générales, agencements, aménagements	4 588	303	127	4 764
Matériels de transports	223	3	-	226
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 180	241	87	4 334
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1 838	754	321	2 271
Total immobilisations corporelles	55 751	3 195	753	58 193
Total général	61 342	3 745	790	64 297

Les amortissements pour dépréciation sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie prévue :

Marques	Non amorties
Relation client	10 ans
Logiciels	3, 4, 5 ans
Gros-œuvre	40 ans
Bardage-charpente	25 ans
Toiture	20 ans
Electricité	20 ans
Chauffage-Plomberie	15 ans
Cloison peinture	10 ans
Agencements, aménagements des constructions	3, 4, 5, 7 et 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2, 3, 4, 5 et 10 ans
Matériel de bureau informatique	2, 3, 4, 5, 6 et 10 ans
Mobilier	2, 3, 5, 8 et 10 ans

Note 6 – Stocks (en milliers d’euros)

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d’achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable définie ci-avant. La valeur d’inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation, basée sur les quantités en stock et les ventes passées, les probabilités d’écoulement, et le cas échéant, le cours de réalisation en vigueur chez les ferrailleurs. Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation.

	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Montant à la fin de la période
Détail des dépréciations de stock	4 415	619	548	4 486

Note 7 – Créances (en milliers d’euros)

Créances	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Clients	117 696	111 085	81 132
Clients douteux	412	418	370
Impôt-société	565	308	87
Impôt différé actif	564	455	469
<i>Autres créances</i>			
TVA	6 325	5 730	7 157
Autres tiers	7 213	6 894	5 698
Charges constatées d’avance	1 993	1 748	911
Total des autres créances	15 531	14 372	13 766
Total des créances	134 768	126 638	95 824

Créances clients :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est appliquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d’inventaire est déterminée en fonction des probabilités de recouvrement soit essentiellement en cas de redressement judiciaire (10 %) et de liquidation judiciaire (0 %).

	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Montant à la fin de la période
Détail des dépréciations des créances clients	1 021	105	50	1 076

IFRS 9 :

La norme IFRS 9 requiert l’application du modèle de dépréciation s’appuyant sur les pertes attendues à l’ensemble des actifs financiers, y compris les créances commerciales à compter du 1er janvier 2018. Sur la base des cinq dernières années, les pertes irrécouvrables ont représenté une moyenne de 0,05 % du chiffre d’affaires consolidé. L’impact non significatif n’a pas donné lieu à la constitution d’une provision à l’ouverture par capitaux propres au 30 juin 2018 ou par résultat au 31 décembre 2018. Pour les exercices suivants et au 30 juin 2022, l’impact est resté non significatif.

Risque de crédit : Nous n’enregistrons pas de défaillance majeure de clients au cours du premier semestre 2022. Nous resterons particulièrement vigilants sur le recouvrement des créances clients dans le contexte post-COVID 2019. Ci-dessous nous vous présentons l’état de nos créances clients au 30 juin 2022 :

Créances clients (hors clients douteux) au 30 juin 2022 (en milliers d'euros)	Montant total	Montant à échéances postérieures au 30 juin 2022	Moins de 30 jours de retard	Plus de 30 jours et moins de 60 jours de retard	Plus de 60 jours et moins de 90 jours de retard	Plus de 90 jours de retard
Créances clients au 30 juin 2022	118 108	100 732	12 578	3 235	597	966
En % des créances clients		85%	11%	3%	1%	1%
Créances clients (hors clients douteux) au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)	Montant total	Montant à échéances postérieures au 31 décembre 2021	Moins de 30 jours de retard	Plus de 30 jours et moins de 60 jours de retard	Plus de 60 jours et moins de 90 jours de retard	Plus de 90 jours de retard
Créances clients au 31 décembre 2021	81 132	68 353	7 841	1 686	821	2 430
En % des créances clients		84%	10%	2%	1%	3%

Note 8 – Capital social

Le capital était fixé à 36 803 396 € au début de l'exercice, divisé en 9 200 849 actions d'un nominal de 4 € chacune. Le capital reste inchangé au 30 juin 2022 à 36 803 396 € divisé en 9 200 849 actions d'un nominal de 4 € chacune.

Il n'y a pas de stock-options.

Thermador Groupe a acheté 1 200 de ses propres actions au cours de l'année 2018 représentant une valeur d'achat de 62 K€. En avril 2021 Thermador Groupe a acheté 1 800 de ses propres actions représentant une valeur d'achat de 158 K€.

Note 9 – Emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)

Au 30/06/2022 en milliers d'euros	Courant	Non courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires	9 388	9 814	19 202	9 388	9 814	0
Découverts bancaires	18 749		18 749	18 749		
Dettes de loyer (IFRS 16)	1 272	4 615	5 887	1 272	2 685	1 930
Trésorerie et équivalent trésorerie	3 546		3 546	3 546		
Total en valeur nette	-25 863	-14 429	-40 292	-25 863	-12 499	-1 930

Le poste de trésorerie et équivalent trésorerie, égal à 3 546 K€, correspond au montant des comptes bancaires pour 1 724 K€ et des comptes à terme pour 1 822 K€ avec une échéance à moins d'un mois. Tous nos emprunts bancaires sont à taux fixe pour limiter l'impact éventuel de toutes variations des taux.

Note 10 - Provisions inscrites au passif (en milliers d'euros)

Provisions	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises de la période	Montant à la fin de la période
<u>Provisions non courantes</u>				
Provision pour engagement de fin de carrière	3 930	212	8	4 134
Total provisions non courantes	3 930	212	8	4 134
<u>Provisions courantes</u>				
Autres provisions courantes	602	31	31	602
Total provisions courantes	602	31	31	602
Total général	4 532	243	39	4 736

Note 11 - Dettes (en milliers d'euros)

Dettes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Provisions courantes	602	591	602
Obligations locatives à moins d'un an	1 272	1 006	1 065
Emprunts à court terme	18 749	344	2 390
Partie courante des emprunts et dettes	9 388	13 185	13 180
Fournisseurs	78 718	73 962	74 781
Impôt-société	2 116	4 613	5 806
Fournisseurs immobilisations	2 296	1 874	2 651
<u>Dettes fiscales et sociales :</u>			
Personnel et organismes sociaux	14 223	13 403	13 060
Impôt différé passif	493	411	536
TVA	9 165	7 046	1 915
Autres impôts et taxes	1 001	1 036	899
Total dettes fiscales et sociales	24 882	21 896	16 410
Autres tiers	17 383	17 831	17 431
Total des dettes	155 406	135 302	134 316

Note 12 – Opérations en devises, instruments financiers et dérivés

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et les créances en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou des engagements pris. La différence résultant de la réévaluation des dettes et des créances en devises à ce dernier cours est portée en résultat opérationnel.

Les opérations en devises concernent essentiellement le dollar US :

- Montant des dettes fournisseurs au 30 juin 2022 en USD : 10 476 K€.
- Montant des créances correspondant aux acomptes versés à nos fournisseurs au 30 juin 2022 en USD : 1 256 K€.

Thermador Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés utilisés servent uniquement à couvrir des variations de taux de change correspondant à des achats de marchandises en devises. Thermador Groupe a décidé la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie en dollar

à compter du 1^{er} janvier 2018 avec pour objectif de couvrir les besoins de toutes les filiales du groupe. A ce titre, Thermador Groupe a souscrit des achats à terme en USD à hauteur de 21 400 000 USD avec pour échéance le deuxième semestre 2022. Les critères d'IFRS 9 sont respectés et nous permettent de comptabiliser la variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés pour ces couvertures selon la comptabilité de couverture. Un test d'efficacité a été réalisé au 30 juin 2022. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers a été comptabilisée pour un montant de 590 K€ au bilan.

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan : ventilation par catégorie d'instruments :

Il n'existe pas de différence entre la juste valeur et la valeur comptable des actifs et passifs financiers. Les emprunts et dettes financières à long terme sont à taux fixe proche des taux du marché.

Actifs au 30/06/2022	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Créances	Instruments de couverture
Clients des activités commerciales	118 108	118 108		118 108	
Autres débiteurs	16 660	16 660		16 660	
Instruments financiers	590	590			590
Trésorerie	3 546	3 546			
Total actifs	138 904	138 904		134 768	590

Passifs au 30/06/2022	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes	Instruments de couverture
Emprunts et dettes financières à long terme	9 814	9 814		9 814	
Obligations locatives à plus d'un an	4 615	4 615		4 615	
Passifs non courants	7 573	7 573		7 573	
Emprunts et dettes financières à court terme	28 137	28 137		28 137	
Obligations locatives à moins d'un an	1 272	1 272		1 272	
Fournisseurs	78 718	78 718		78 718	
Fournisseurs immobilisations	2 296	2 296		2 296	
Autres créditeurs	44 983	44 983		44 983	
Total passifs	177 408	177 408		177 408	

Note 13 - Charges à payer et produits à recevoir (en milliers d'euros)

Charges à payer	30/06/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 297	29 859
Dettes fiscales et sociales	12 220	8 659
Passifs sur contrats clients	11 414	6 275
Autres dettes	1 691	87
Total	49 622	44 880

Produits à recevoir	30/06/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	125	101
Autres créances	144	1 983
Total	269	2 084

Note 14 – Engagements ou opérations avec des parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des administrateurs de Thermador Groupe le plus souvent dirigeants des principales filiales du groupe.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées sur 2022 hormis les éléments de rémunération et les engagements de retraite. Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture au profit des dirigeants.

Le groupe n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille.

Le montant des rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs ou indirects, pour chaque mandataire social au sein du groupe (société consolidante et sociétés contrôlées incluses, au sens de l'article 357-1 de la loi des sociétés commerciales) allouées au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration en raison de leur fonction s'élève 507,7 K€ réparties comme suit :

Rémunérations fixes et variables (dues et versées)									
Administrateurs opérationnels, P.-D.G. et D.G. délégués	Partie fixe			Partie variable			Total rémunération		
	1er semestre 2022	1er semestre 2021	2021	1er semestre 2022	1er semestre 2021	2021	1er semestre 2022	1er semestre 2021	2021
Philippe Bories, Administrateur (1)	86,5	84,0	168,0			37,0	86,5	84,0	205,0
Jérôme Chabaudie, Administrateur (2)	78,3	76,1	152,1			56,6	78,3	76,1	208,7
Lionel Monroe, Administrateur, membre du comité d'audit et D.G. délégué									
- Rémunération en tant que D.G. de Syveco	58,7	66,5	119,8			73,0	58,7	66,5	192,8
- Rémunération en tant que D.G. Délégué de Thermador Groupe	19,6	9,5	32,3				19,6	9,5	32,3
Patricia Mavigner, secrétaire du Conseil d'Administration, D.G. déléguée depuis le 1er mai 2016 et invitée permanente du comité du développement durable	75,7	73,5	146,9			114,3	75,7	73,5	261,2
Guillaume Robin, P.-D.G.	103,9	100,9	201,8			139,9	103,9	100,9	341,7
Sous total	422,7	410,5	820,9	0,0	0,0	420,8	422,7	410,5	1 241,7
Administrateurs extérieurs	Rémunérations allouées (dues et versées)								
Janis Rentrop, membre indépendant du comité des rémunérations et des nominations	13,3	8,7	19,3				13,3	8,7	19,3
Administrateurs indépendants	Rémunérations allouées (dues et versées)								
Karine Gaudin, Présidente et membre indépendant du comité d'audit	14,1	8,7	19,3				14,1	8,7	19,3
Caroline Meignen, membre indépendant du comité des rémunérations et des nominations	13,3	8,7	20,9				13,3	8,7	20,9
Laurence Paganini, Présidente et membre indépendant du comité des rémunérations, membre indépendant du comité du développement durable	15,5	10,7	25,7				15,5	10,7	25,7
Olivier V. de la Clergerie, membre indépendant du comité d'audit et du comité du développement durable	15,5	10,7	25,7				15,5	10,7	25,7
Mathilde Yagoubi, Présidente et membre indépendant du comité du développement durable	13,3	9,4	20,1				13,3	9,4	20,1
Sous total	85,0	56,9	131,0	0,0	0,0	0,0	85,0	56,9	131,0
TOTAL	507,7	467,4	951,9	0,0	0,0	420,8	507,7	467,4	1 372,7

Rémunération des administrateurs opérationnels :

- (1) Philippe Bories, D.G. de Mecafer a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2022.
- (2) Jérôme Chabaudie, D.G. d'Aello a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2022.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

Jérôme Chabaudie au titre de son mandat de Directeur Général d'Aello a bénéficié d'un plan d'actions gratuites en 2021. L'Assemblée Générale du 6 avril 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder au rachat de 3 000 actions de la Société au maximum en vue de les attribuer gratuitement à certains membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés Axelair et Aello. Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2021 a déterminé les bénéficiaires ainsi que la période d'attribution et de conservation desdites actions. Jérôme Chabaudie bénéficie dans le cadre de ce plan d'un droit d'attribution correspondant à 519 actions. Cette attribution est soumise à une condition de présence de deux ans à compter du 29 juillet 2021. La charge IFRS 2 correspondant à la valeur des actions attribuées a été calculée en tenant compte de ce critère de déduction de la valeur des dividendes non perçus. Le droit d'attribution dont Jérôme Chabaudie dispose a été évalué à 47,6 K€ soit une valeur de l'action de 91,80 €.

Engagements vis à vis des dirigeants :

L'engagement de retraite concerne le versement d'une indemnité de départ à la retraite autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2003. Cette indemnité est calculée de la même façon que celle versée à un cadre suivant les modalités de l'article 5 de l'avenant I de la convention collective du commerce de gros.

Le montant de l'engagement enregistré au 30 juin 2022 pour les administrateurs et mandataires sociaux présents au 30 juin 2022 est égal à 388 K€.

Note 15 – Événements significatifs postérieurs à la clôture

La société Sferaco, filiale de Thermador Groupe, a finalisé le 1er juillet 2022, avec Monsieur Alain Jagnoux, l'acquisition du fonds de commerce et du stock de la société AFY basée à Saint-Quentin-Fallavier pour un montant payé en cash de 1,5M€. Les 8 salariés de la société AFY ont été intégrés au sein de l'équipe Sferaco.

La société AFY vend aux grossistes spécialisés une gamme ciblée de raccords fonte et acier, de brides acier et de robinetterie qui complète et renforce parfaitement l'offre de Sferaco pour le bâtiment et l'industrie. Elle a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 4 M€ et un EBITDA de 0,4M€.

Note 16 – Évaluation des risques

Les risques principaux sont présentés dans notre document d'enregistrement universel 2021 en chapitre 4 – facteurs de risques.

La nature des risques principaux n'a pas été modifiée en 2022. Toutefois nous souhaitons apporter des compléments d'information par rapport à la note 18 du chapitre 6 de notre document d'enregistrement universel 2021.

Risque de liquidité :

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La situation au 30 juin 2022 est négative (états des flux de trésorerie page 5 de notre note semestrielle). Le groupe bénéficie de lignes de facilités de trésorerie court terme non utilisées. Concernant les emprunts bancaires en cours, aucun ne comprend de clauses de covenants ou de garanties. Nous ne sommes pas exposés à un risque de remboursements anticipés ni à un risque de révision des taux d'intérêts.

Risques juridiques :

Dans les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire, d'arbitrage ou administrative (y compris toute procédure dont nous aurions eu connaissance, qui serait en suspens ou dont nous serions menacés) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Le 3 avril 2017, les sociétés Thermador Groupe et ses filiales Aello et Jetly, ont été assignées devant le tribunal de commerce de Rennes par les sociétés Diffusion Equipements Loisirs – D.E.L. et Multifija qui invoquent une concurrence déloyale et du parasitisme sur le marché des équipements et accessoires pour les piscines. Nous déplorons cette action judiciaire et rejetons

intégralement ces accusations. Notre avocat a plaidé le 26 juin 2018 devant la Cour d'Appel de la décision du Tribunal de Commerce de Rennes rendue le 20 mars 2018 de rejeter notre demande d'exception d'incompétence soulevée au profit du Tribunal Arbitral. Le délibéré de la cour d'Appel en date du 2 octobre 2018 a rejeté notre demande. A la suite de notre pourvoi en cassation, nous avons obtenu un avis favorable qui casse cet arrêt de la Cour d'Appel en décembre 2019. Nous avons représenté en février 2020 nos conclusions d'incompétence devant la Cour d'Appel. Le 20 octobre 2020 la Cour d'Appel a conclu que la compétence dans cette affaire revenait au tribunal arbitral. Le 11 janvier 2021 les sociétés D.E.L. et Multifija ont présenté un pourvoi en cassation demandant ainsi à la Cour de casser et d'annuler la décision d'incompétence du tribunal de commerce de Rennes prise par la Cour d'Appel.

A la suite de l'audience d'octobre 2019 devant le tribunal de commerce de Rennes au titre de l'action en concurrence déloyale, ce dernier a prononcé la radiation de cette affaire pour défaut de diligence de la part des demandeurs, les sociétés D.E.L. et Multifija. Cette affaire a été rétablie à l'initiative des sociétés D.E.L. et Multifija le 21 mai 2021. A l'audience du 22 juin 2021, il a été demandé le sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt à intervenir de la Cour de cassation. Un retour du tribunal de commerce de Rennes est attendu pour le 23 septembre 2021. Le 26 janvier 2022 la Cour de cassation a rendu sa décision : l'affaire en concurrence déloyale se traitera devant le Tribunal Arbitral. Il est maintenant laissé à l'initiative des demandeurs de saisir le Tribunal Arbitral.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 juin 2022 car nous n'avons à ce jour aucune obligation et celle-ci ne peut être estimée de manière fiable.

Risque lié à la guerre en Ukraine :

Nous précisons que l'activité de notre groupe en Ukraine est non significative. L'impact est mineur pour le groupe, ne s'agissant que d'environ 1M€ de chiffre d'affaires.

5) Notes sur le compte de résultat

Note 17 - Explication sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2022

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de ventes de marchandises qui sont comptabilisées à la livraison.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique : France 240 069 K€, International : 47 484 K€ dont Syveco pour 17 259 K€, Sodeco Valves pour 12 729 K€ et Rousseau SA (Espagne) pour 6 445 K€.

	30/06/2022	30/06/2021
Chiffre d'affaires (selon IFRS 15)	287 553	262 749

IFRS 15

La norme IFRS 15, appliquée pour la première fois au 1er janvier 2018, concerne uniquement le reclassement des participations publicitaires.

Reconnaissance de notre chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement composé de ventes de produits finis. Il est enregistré net de remises et d'avantages commerciaux consentis aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. La reconnaissance de notre chiffre d'affaires se fait à la livraison. Notre groupe n'est pas soumis à d'autres obligations de performance liées à des prestations complémentaires (installation et/ou maintenance des marchandises, etc.).

Concernant les garanties fournies, notre groupe se limite aux garanties légales. Les impacts de ces garanties au regard d'IFRS 15 sont non significatifs et n'ont pas donné lieu à retraitement.

Les participations publicitaires :

Les participations publicitaires ayant donné lieu à reclassement selon IFRS 15 correspondent à des remises ou à des rémunérations de services distincts octroyés à nos clients distributeurs dont le montant est calculé en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires. Ces participations publicitaires étaient comptabilisées en charges externes. Ce reclassement n'a aucune incidence sur le résultat.

Le tableau ci-dessous détaille les agrégats financiers tels qu'ils auraient été si l'application d'IAS 11 et IAS 18 s'était poursuivie sur l'exercice en cours :

En milliers d'euros	30 juin 2022	30 juin 2021	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires selon IAS 11 et IAS 18	291 562	266 687	493 461
Impact IFRS 15	- 4 009	- 3 938	- 6 961
Chiffre d'affaires selon IFRS 15	287 553	262 749	486 500
Charges externes avant IFRS 15	- 26 183	- 24 130	- 45 185
Impact IFRS 15	4 009	3 938	6 961
Charges externes après IFRS 15	- 22 174	- 20 192	- 38 224

Note 18 – Explication sur le résultat opérationnel et le résultat net du premier semestre 2022

	30/06/2022	30/06/2021
Résultat opérationnel courant sur activité	41 311	39 102
Résultat net part du groupe	30 825	28 240

Note 19 – Avantages au personnel et attributions d'actions

En 2021, un plan d'attribution gratuite d'actions réservées à certaines catégories de personnel a été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence de deux ans. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ce critère, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits de deux ans au maximum. Les droits d'attribution correspondant à 3 000 actions ont été attribués aux salariés et mandataires sociaux de nos filiales Aello et Axelair par décision du Conseil d'Administration du 29 juillet 2021. Le cours retenu de l'action est de 94,40 € déduction faite de la valeur des dividendes non perçus. Le nombre d'actions a été diminué pour prendre compte le turnover. La charge comptabilisée est de 68 K€ sur le 1^{er} semestre 2022 au prorata temporis.

Répartition du personnel :

Répartition par statuts	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Cadres	238	219	217
Agents de maîtrise	53	57	64
Employés	444	408	388
Total	735	684	669

Répartition par âge	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
De 18 à 29 ans	94	87	89
De 30 à 39 ans	165	149	170
De 40 à 49 ans	238	244	214
50 ans et plus	238	204	196
Total	735	684	669

6) Information sectorielle

Note 20 - (en milliers d'euros)

Compte de résultat :		Juin 2022			Juin 2021		
		Chiffre d'affaires	Résultat avant impôts	% de rentabilité	Chiffre d'affaires	Résultat avant impôts	% de rentabilité
Mecafer / Domac (1)	Gros outillage	17 258	737	4,3%	18 858	1 682	8,9%
Dipra / Rousseau (5)	Pompes, plomberie et robinetterie sanitaire	36 515	-152	-0,4%	37 831	1 963	5,2%
Isocel	Fourniture de composants aux intégrateurs	5 729	984	17,2%	4 164	664	16,0%
Aello	Matériels de piscine	13 746	1 800	13,1%	13 192	1 829	13,9%
Jetly	Pompes	32 798	8 195	25,0%	32 593	7 623	23,4%
Thermador	Accessoires pour le chauffage et l'eau sanitaire	49 023	11 943	24,4%	37 629	8 683	23,1%
Pbtub	Surfaces chauffantes - rafraîchissantes et systèmes de canalisation	16 323	1 917	11,7%	15 632	1 791	11,5%
Thermacome (7)		13 033	1 040	8,0%	11 793	750	6,4%
Axelair	Matériels et accessoires de ventilation	4 018	50	1,2%	3 396	-31	
Sferaco (4)	Robinetterie, compteurs et raccords	40 288	8 323	20,7%	36 516	7 942	21,7%
Sectoriel	Motorisation pour vannes et compresseurs d'air	15 475	3 076	19,9%	13 649	2 420	17,7%
Distrilabo (6)	Mesure et contrôle	3 233	485	15,0%	3 117	211	6,8%
Syveco	International	17 272	3 076	17,8%	15 515	2 413	15,6%
FG Inox (3)	Raccords, brides, vannes et accessoires en inox	9 955	982	9,9%	8 587	923	10,7%
Sodeco Valves (2)	Robinetterie industrielle	12 722	770	6,1%	10 115	597	5,9%
Autres structures		165	31 663		162	27 253	
Eliminations			-33 578			-27 613	
Total		287 553	41 311	14,4%	262 749	39 102	14,9%

(1) Avec l'acquisition de Domac le 1^{er} mars 2017.

(2) Avec l'acquisition de Sodeco Valves depuis le 1^{er} septembre 2017.

(3) Avec l'acquisition de FGinox depuis le 1^{er} octobre 2017.

(4) Avec l'acquisition du groupe Valfit depuis le 31 décembre 2017.

(5) Avec l'acquisition des Etablissements Edouard Rousseau depuis le 31 décembre 2018.

(6) Avec l'acquisition de Distrilabo depuis le 31 décembre 2019.

(7) Avec l'acquisition de Thermacome depuis le 30 avril 2020.

Des unités génératrices de trésorerie ont été définies en fonction des critères de secteur d'activité.

Compte tenu de l'organisation du groupe et de la répartition des différents métiers, les unités génératrices de trésorerie retenues par le groupe sont constituées des entités juridiques : Jetly, Sferaco intégrant le Groupe Valfit (depuis le 31 décembre 2017), Thermador, Dipra et Rousseau (depuis le 31 décembre 2018), Isocel, Pbtub, Sectoriel intégrant Nuair France depuis le 1er juillet 2015, Syveco, Axelair, Mecafer (depuis le 1er juillet 2015) intégrant Domac (depuis le 1er mars 2017), Aello, Sodeco Valves, FGinox, Distrilabo (depuis le 31 décembre 2019), Thermacome (acquisition depuis le 30 avril 2020) et d'une unité distincte de moyens constituée de Thely, Opaline et Thermador Groupe.

VI.- Rapport semestriel d'activité du 1^{er} semestre 2022

1) **Activité**

Depuis le début de l'année, l'inflation répercutée par nos filiales à nos clients s'est élevée en moyenne à un taux exceptionnel de 11,4% ce qui relativise notre croissance d'activité de 9,4%. Cependant, nous félicitons chaleureusement nos équipes pour cette performance collective et ceci pour trois raisons essentielles :

- Nous travaillons depuis plus de deux ans dans un contexte chaotique et éprouvant.
- Le premier semestre 2021 avait enregistré une croissance à périmètre constant de 35,8%, avec une anticipation de commande de la part de nos clients estimée à 4 millions d'euros. Ils cherchaient à ce moment-là à amortir l'effet de la hausse des prix.
- Sur douze mois glissants nous dépassons le seuil symbolique de 500M€ de chiffre d'affaires.

Depuis 8 trimestres, environ un tiers de cette croissance est portée par des matériels vendus par notre filiale Thermador et destinés à la rénovation énergétique des bâtiments. Les accessoires pour les installations de pompes à chaleur et les chauffe-eau solaires sont toujours très contributifs.

Le 4 juillet dernier, à la suite du rachat du fonds de commerce de la société AFY, nous avons annoncé avec grand plaisir l'arrivée de ses 8 salariés, lesquels ont intégré immédiatement notre filiale Sferaco. Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue. AFY vend aux grossistes spécialisés une gamme ciblée de raccords et brides en fonte et en acier qui complète et renforce parfaitement l'offre de Sferaco pour le bâtiment et l'industrie. Elle a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 4 M€ et un EBITDA de 0,4M€. Le paiement de cette acquisition est intervenu après la clôture du mois de juin pour un montant de 1,5M€ payé en cash.

2) **Résultats et situation financière**

Avec le souci permanent de conserver des relations cordiales et constructives avec nos clients, nos équipes ont répercuté l'essentiel des hausses de prix subies. Toutefois, le caractère exceptionnel de l'inflation a provoqué dans certains cas une forte résistance, et notamment dans le marché grand public, en berne en ce moment. Cela explique totalement la baisse du taux de marge opérationnelle qui reste à un très bon niveau (14,4%).

Notre stock est resté depuis 6 mois à un niveau élevé : 204 jours d'achats consommés à comparer à 201 jours fin décembre 2021 et 142 jours fin juin 2021. Cela nous a permis de maintenir un bon niveau de service à nos clients malgré les innombrables difficultés d'approvisionnement rencontrées par nos équipes. À ce jour, parmi les 75 000 articles catalogués, nous en dénombrons 1 225 non immédiatement disponibles qui représentent en année pleine approximativement 2,7% du chiffre d'affaires. La situation est donc meilleure qu'à fin juin 2021.

L'effet conjugué des fortes hausses enregistrées sur nos produits depuis 18 mois et de la reconstitution de notre stock comparativement à fin juin 2021 provoque une augmentation très forte de sa valeur : +67,5 M€ en 12 mois ! Elle fut majoritairement financée par nos propres moyens et à hauteur de 17M€ par des lignes de trésorerie court terme accordées par nos partenaires financiers.

Ainsi, au 30 juin 2022, notre trésorerie nette est négative à -15,2M€ (hors IFRS 16) et notre dette bancaire s'élève à 19,2 M€. Ces montants très raisonnables sont à comparer à nos capitaux propres qui culminent à 292 M€.

3) **Principales transactions avec les parties liées**

Les principales transactions sont détaillées en note 14 de l'annexe aux comptes semestriels.

4) **Principaux risques et incertitudes**

Les principaux risques sont ceux inhérents à l'activité économique : leur nature n'a pas été modifiée sur le 1er semestre, ces risques sont mentionnés dans le document universel d'enregistrement 2021.

5) **Perspectives pour l'année 2022**

Les excellents résultats de ce premier semestre renforcent notre confiance pour l'année 2022. Il est cependant inutile de nous voiler la face : la guerre en Ukraine, les pénuries, le prix de l'énergie, le coût du verdissement de l'économie, l'inflation et les taux d'intérêt nous annoncent une probable période de récession dès 2023. Fort heureusement, notre groupe est bien positionné à court terme et en France pour rester un acteur de la rénovation énergétique des bâtiments et à moyen terme pour accompagner le redéploiement de l'industrie en Europe. A long terme, nous avons beaucoup d'atouts pour nous développer sur le continent africain.

6) Responsabilité sociétale de l'entreprise (développement durable, social et gouvernance)

Caroline Desplats Scotti nous a rejoint le 1^{er} juin 2022 comme directrice du développement durable et membre du comité exécutif. Elle prend la tête d'une équipe de spécialistes au service des filiales qui sont d'ores et déjà en mouvement pour contribuer à l'atteinte de nos objectifs collectifs. Elle sera également invitée à nous challenger et à formuler ses propositions pour continuer à faire progresser notre groupe dans les domaines de l'environnement, du social, du sociétal et de la gouvernance.

VII.- Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus dans les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Saint Quentin Fallavier, le 29 juillet 2022
Guillaume Robin
P.-D.G.

VIII.- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Thermador Groupe, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Lyon, le 29 juillet 2022

Cabinet Royet
Saint-Etienne, le 29 juillet 2022

Frédéric Maurel
Associé

Serge Guillot
Associé